



Départementale Catamaran D2 D3

11 mai 2019

Port de plaisance, Morgat, Finistère

Centre Nautique de Crozon-Morgat

Grade 5B

Autorité organisatrice

: Le Centre Nautique de Crozon-Morgat.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **catamaran disposant d'un rating.**
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent se préinscrire en complétant le formulaire suivant au plus tard le **11 Mai 2019.**
- 3.3 Les concurrents résidant en France doivent présenter une licence FFVoile 2019 au moment de leur inscription :
 - Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Une autorisation parentale pour les mineurs.
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 10€ par équipier avec bateaux, 25 € pour les équipages demandant la mise à disposition d'un catamaran au CNCM (places limitées)

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : 11/05/2019 9h30-11h
Briefing concurrents 11h
Remise des prix : 16h30
- 5.2 Jours de course :

Date	Heure du 1er Signal d'avertissement	
Samedi 11 mai	11h00	

- 5.4 Samedi 11 mai aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles et affichées à la confirmation des inscriptions le Samedi 11 mai 2019.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours seront de plusieurs types :

CONSTRUIT.

Raid avec départ sur l'eau et bouée de dégagement.

Raid avec départ de plage

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSES

9 Système de pénalité.

Pour les catamarans, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT

10.1 1 course devra être validée. Décompte de la moins bonne course à partir de la 3^{ème} course courue incluse.

10.2 Le système de classement utilisé est le système de points à minima de l'annexe A des RCV.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux, cette règle s'applique aussi pour les télécommunications par téléphone mobile.

12. PRIX

Des coupes ou des prix seront distribués aux premiers de chaque Inter séries en D2 et D3 :

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

14.1 Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

14.2 L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez nous contacter :

Centre Nautique de Crozon-Morgat
Port de plaisance
29160 Crozon
plaisance@cncm.fr - 02 98 16 00 00

ANNEXE ZONE DE COURSE

